

ON S'ABONNE :
A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
 LOT, AVEYRON, CANTAL, ZÉ, DORDOGNE, LOT ET GARONNE, TARN-ET-GARONNE :
 Un an 46 fr.
 Six mois 24 fr.
 Trois mois 13 fr.
 AUTRES DÉPARTEMENTS :
 Un an, 20 fr. ; Six mois, 11 fr.
 L'abonnement part du 1^{er} ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS :
 ANNONCES, 25 centimes la ligne.
 RÉCLAMES, 50 centimes la ligne.
 Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal, rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.
 Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.
L'ABONNEMENT se paie d'avance.
 Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Les Annonces Judiciaires, et Légales seront insérées, en 1867 :
 Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).
 Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo du Quercy, le Mémorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 13 Mars 1867.

BOURSE DE PARIS.

	R ^{te} 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 11 mars.....	69 90	97 75
Du 12.....	70 05	97 75
Du 13.....	69 80	97 50

BULLETIN

Au moment où l'honorable M. Thiers s'apprete à demander des éclaircissements sur les changements survenus en Allemagne, il n'est pas sans intérêt de constater que la Prusse est loin d'avoir prouvé ce pur libéralisme dont ses défenseurs coloraient sa conduite. On reconnaît aujourd'hui ce que cachait de violences la politique prussienne. Disons à la louange de l'Autriche qu'elle n'a pas suivi l'exemple de son heureuse rivale. Derrière ses résistances légitimes, qu'a-t-on trouvé ? Des concessions, une bonne foi qu'on ne saurait trop louer. Si nous voulons comparer, demandons-nous ce qu'a fait la Prusse pour la liberté ? Elle n'a eu en vue que l'agrandissement de sa propre puissance, et fort peu le bonheur de l'Allemagne. La couronne de fer pour son maître ! Tel est le mirage qui aveugle M. de Bismark sur l'avenir des populations allemandes.

Tandis que rendant hommage aux tendances démocratiques de leur époque, Napoléon III édicte les réformes connues sous le nom de décret du 19 janvier ; que le czar Alexandre émancipe les serfs de son empire et tente d'ébaucher des assemblées provinciales ; que le vice-roi d'Egypte lui-même essaie d'inaugurer une sorte de Divan parlementaire, et qu'enfin l'Empereur d'Autriche accorde à chacune des Diètes représentant les nationalités de ses Etats, la liberté de formuler des vœux et de contribuer à un reichsrath national, que fait la Prusse ? Elle consent, il est vrai, à réunir, à grouper dans un parlement national les représentants de ses nouvelles provinces ; mais on sait à quel prix celles-ci ont payé cet honneur et sous quelle pression elles ont agi.

L'ouverture du Reichsrath autrichien aura lieu le 1^{er} mai, annonce une dépêche de Vienne. L'Empereur se propose de supprimer le ministère

d'Etat et de nommer un ministre des cultes et de l'instruction publique.

Nous avons sous les yeux le texte de la circulaire adressée par Narvaez aux agents diplomatiques de l'Espagne et de l'étranger à propos de prétendues calomnies dirigées par la presse contre le gouvernement espagnol. Le maréchal s'efforce de mettre en cause la reine, les institutions de l'Espagne, etc... C'est une erreur, sinon un manque de bonne foi de sa part. Non ! personne ne songe à attaquer la reine d'Espagne. On la plaint de cet aveuglement qui lui fait garder près d'elle Narvaez, mais on la respecte comme souveraine et comme femme. Que Narvaez se dise donc bien que c'est à lui seul et à ses actes que s'est adressé le blâme universel de la presse étrangère.

La Chambre des députés de Portugal examine en ce moment une série de réformes présentées par M. le Ministre de la justice et comprenant la révision du code pénal avec abolition de la peine de mort. On a fait remarquer que, depuis vingt ans, ce châtement suprême était supprimé de fait, sans que la statistique ait constaté une augmentation dans le nombre des crimes.

L'accord de la France, de l'Angleterre et de la Russie sur les affaires d'Orient comporte une entente générale tant sur l'ensemble que sur les détails de la question. Sur l'ensemble, les trois puissances sont d'accord pour engager la Turquie à des concessions libérales. La question de détail reste seule à régler.

Un télégramme de Constantinople dit que la Russie a proposé aux puissances protectrices une rectification de frontières en faveur de la Grèce du côté de la Thessalie et de l'Epire. La France aurait répondu qu'en présence de l'attitude pacifique des Thessaliens et des Epiotes, une telle rectification n'était pas urgente. La Russie, ajoute-t-on, n'a pas insisté.

Pour le Bulletin politique : A. Laytou.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Limoges, 11 mars.

Les élections au conseil général, pour le canton nord de Limoges, ont donné le résultat suivant : M. Petit, président du tribunal de commerce, a

leur séparation plus récente, ces paroles : « Tu ne seras point à moi, mais à nul autre non plus ! » — et sa réponse à elle : « A nul autre ! » — et son anneau qu'elle lui avait donné, tout cela se présenta aussi clairement à son esprit que si Achille venait de déchirer un voile.

« Marquise, reprit-il, libre à vous de rejeter ma prière ; mais ne me martyrisez point par votre silence. Parlez. Vous ne pouvez pas être surprise : vous avez dû pressentir, attendre ce moment, car ma bouche seule s'est tue jusqu'ici et vous savez lire dans les âmes.

— Je vous souhaiterais le même don, répliqua-t-elle avec douceur, car maintenant je vous donnerais ma main, et sans paroles.

— Vrai ? s'écria-t-il, heureux et incertain.

— Pourquoi doutez-vous ? demanda-t-elle en souriant.

— Parce que je vous aime tant que, pour moi, vous habitez dans le ciel, tandis que je suis relégué sur la terre.

Elle lui tendit la main, le regarda avec cette expression qui n'appartenait qu'à elle et qui éveillait une merveilleuse confiance, et dit :

Achille !

— Oh ! s'écria-t-il, vous allez me faire croire que vous m'aimez, si vous me regardez avec ces yeux-là, si vous me parlez de ce ton.

— L'amour, reprit-elle d'une voix grave, est une grande énigme qui recèle une vérité profonde. Nous la résolvons incomplètement dans l'amour pour la créature, complètement dans l'amour pour le Créateur. Je ne veux point vous faire croire ce qui n'est pas.

— Cela veut-il dire que vous ne m'aimez point ?

— Si vous entendez par l'amour quelque chose d'insurmontable, d'irrésistible, de dominateur et de tyrannique...

— Certes, car tel est celui qui j'éprouve pour vous.

été élu par 2,443 voix contre 1,678 données à son concurrent, M. Chamot, ancien représentant.

Corfou, 9 mars.

(Source grecque). Une nouvelle victoire des Crétois contre les Turcs a été remportée, le 1^{er} mars, à St-Myron. Les Turcs se tiennent renfermés à Héraclee et à Spinalonga. Le nouveau gouvernement insurrectionnel a notifié d'une manière officielle sa formation aux consuls à la Canée. Il y a eu des troubles dans Héraclee. Le projet d'envoi de délégués chrétiens à Constantinople a échoué.

Bucharest, 10 mars.

Le ministère n'est pas encore nommé. La liste radicale formée par M. Galesco a été rejetée par le prince. La proposition d'un cabinet de fusion, dans lequel les trois partis seraient représentés, est repoussée jusqu'à la fin des radicaux.

Dublin, 10 mars, soir.

Tout est calme ici, et les nouvelles des provinces constatent que la tranquillité existe partout.

Samedi soir, les féniens ont attaqué la caserne des agents de police à Mountmelek (comté de Queens). Les agents ont tué deux des agresseurs. Des récompenses sont offertes pour la capture de plusieurs chefs du mouvement.

Paris, 11 mars.

Aujourd'hui, au Corps législatif, a eu lieu la continuation de la discussion de la loi sur l'instruction primaire.

MM. Robert, Picard, Duruy, Ravenel, d'Andelarrie, Jules Simon, Fabre ont parlé. Les derniers articles, ont été adoptés.

L'ensemble de la loi a été adopté à l'unanimité de 250 votants.

Paris, 12 mars.

Le *Moniteur* publie un rapport, suivi d'un décret modifiant la constitution du personnel administratif des directeurs des travaux dans les arsenaux.

Hier, au Sénat, a commencé la discussion relative au sénatus-consulte. On a entendu des discours de MM. de Persigny, Dupin et Rouland.

LA LOI PRIMAIRE

AU CORPS LÉGISLATIF

1^{er} article.

Le Corps législatif a commencé jeudi la discussion du projet de loi sur l'instruction primaire. A l'occasion de l'article 2, M. Béard a présenté d'intéressantes observations sur les écoles de hameau, si utiles dans les pays de montagnes. L'article a été adopté en ces termes :

« Art. 2. Le nombre des écoles publiques de garçons ou de filles à établir dans chaque commune est fixé par le conseil départemental, sur l'avis du conseil municipal.

Le conseil détermine, en outre, sur l'avis du conseil municipal, le cas où il peut être établi une ou plusieurs écoles de hameau dirigées par des adjoints ou des adjointes. »

— Alors vous ne serez point content de moi, répliqua-t-elle en secouant la tête avec tristesse. J'ai appris de si bonne heure à maîtriser l'amour qu'il ne peut plus régner sur moi en souverain absolu. Jamais je ne me suis laissée entraîner à mon insu dans un monde extatique de félicité amoureuse. Les joies qu'il m'a données, j'en ai toujours eu conscience, car c'étaient des joies sévères, nées de la lutte, grandies dans la douleur, les joies du martyre, dirais-je bien. Je ne suis pas faite pour les transports de l'amour heureux.

— Qui sait ? dit Achille, abîmé dans la contemplation de Berthe.

— J'ai aimé Cyrille au-delà de toute expression, poursuivit-elle. Et mon cœur a tant souffert de cet amour, il s'est senti si comprimé dans ses aspirations, si déchiré par la violence de ses battements ; il s'est si bien familiarisé avec ses chaînes, si profondément affirmé dans la résolution de supporter la vie avec courage, quoiqu'on y trouve plus d'épines que de roses, que tout cela m'a rendue telle que vous me voyez ; incapable de passion, mais altérée de bonheur, et pas toujours aussi résignée que l'est mon langage dans mes moments de calme.

— Et Cyrille ? demanda Ducrozet, dont les mains tremblantes retenaient celle de Berthe, qui ne tremblait pas.

— Je ne l'oublierai jamais, répondit-elle d'un air tranquille.

— Vous ne supposez par trop de froideur, marquise !

— Je ne peux pas mentir ; impossible de renier ni moi-même, ni Cyrille, et je ne puis ni ne veux l'oublier. L'oubli n'est-il pas toujours un tort et une honte ? Et n'auriez-vous pas à craindre vous-même d'être oublié un jour, si j'étais capable d'effacer de mon âme un souvenir qui a imprimé à toute ma vie sa direction ? Je songe à Cyrille sans regret et sans

Plusieurs membres ont pris la parole au sujet de l'article 3, qui traite du logement des instituteurs. M. Gressier voudrait qu'au mobilier de classe on ajoutât le mobilier d'habitation. Ce serait assurément, ainsi que l'a fait observer M. le baron Sibuet, une chose excellente ; mais où les communes, et même les départements, trouveraient-ils les fonds pour y faire face ? La chambre a voté l'article, ainsi conçu :

« Art. 3. Toute commune doit fournir à l'institutrice, ainsi qu'à l'instituteur-adjoint et à l'institutrice-adjointe dirigeant une école de hameau, un local convenable, tant pour leur habitation que pour la tenue de l'école, le mobilier de classe et un traitement. »

Un débat prolongé et assez vif s'est produit au sujet de l'article 4, relatif aux institutrices. M. Jules Simon, renouvelant des critiques présentées l'an dernier à la chambre et péremptoirement réfutées, a demandé la suppression des lettres d'obédience qui, pour les religieuses vouées à l'enseignement, tiennent lieu de brevet de capacité. On a rappelé à l'honorable orateur que cette faculté ne préjudicie en rien à l'instruction, à l'éducation des jeunes filles de la classe laborieuse, et la preuve, ont dit MM. Paulmier et d'Andelarrie, c'est que la plus large part des médailles décernées par l'Université revient chaque année aux institutrices congréganistes. Du reste, M. Baroche a déclaré, sous l'approbation générale de l'assemblée, que le gouvernement, de concert avec l'autorité religieuse dans chaque diocèse, aviserait à pourvoir de brevets les directrices d'écoles dont il s'agit. Adoption de l'article 4, dont voici le texte :

« Art. 4. Les institutrices communales sont divisées en deux classes. Le traitement de la première classe ne peut être inférieur à 500 fr. et celui de la seconde à 400 fr. »

La question du traitement des maîtres-adjoints a ramené à la tribune M. Jules Simon, qui voudrait décharger les instituteurs des emplois qu'ils occupent comme secrétaires de mairies, employés de télégraphie, suppléants de percepteurs, etc. M. Charles Robert, commissaire du gouvernement, a répondu qu'il est fort désirable que l'instituteur soit dispensé de fonctions accessoires ; mais que dans l'état présent des choses et vu la pénurie financière de la plupart des communes, il fallait, non pas se plaindre mais se féliciter des expédients au moyen desquels l'administration supérieure et les municipalités s'appliquaient à procurer aux chefs d'écoles une situation pécuniaire en

douleur, mais enfin j'y songe.

— Promettez-moi d'y penser tout haut, et non pas en secret, de me parler de lui.

— Avec plaisir ! s'écria-t-elle joyeusement, car pas une tache ne ternit son souvenir ni son caractère.

— Mais quels sont donc vos sentiments pour moi ? demanda Achille en hésitant.

— Il me semble que je pourrais être heureuse avec vous, répondit-elle vivement.

— Heureuse ! vous, Berthe, qui ne le fûtes jamais !

— C'est précisément pour cela, dit-elle avec une finesse charmante.

— Mais quelle idée vous faites-vous de ce bonheur nouveau et inconnu ? reprit Achille d'un ton pressant.

— Oh ! j'en attends tout ce que je ne connais pas et plus que je ne puis me figurer, répliqua-t-elle, et son œil chercha l'œil d'Achille avec une expression de rêverie inusitée.

— L'amour seul donne cette confiance-là ! s'écria-t-il avec ravissement. Lui seul nous ouvre une de ces milles portes du ciel d'où descendent vers nous les délicieuses promesses d'un ineffable bonheur.

Il était si profondément, si intimement heureux, la certitude d'avoir atteint le but de ses suprêmes desirs le transfigurait à tel point que Berthe, attendrie, joignit les mains par un pieux élan et murmura :

« O mon Dieu, accordez-moi de faire son bonheur ! La vie de l'amour et si sainte et si belle ! »

Achille, ravi, tenta de l'embrasser ; mais elle bondit en arrière et dit en riant :

« Impossible, monsieur, le soleil nous voit.

— Oh ! le soleil ne demande pas mieux, j'en suis sûr, que d'éclairer une fois par hasard un mortel parfaitement heureux. Si vous aviez dit : Eugénie

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
du 13 Mars 1867.

BERTHE

IMITÉ DE L'ALLEMAND

M^{me} LA C^{te} HAHN-HAHN

TOME SECOND.

XIX. Suite.

Achille la cherchait au jardin et sur la terrasse. Voyant Miss courir en aboyant dehors de la grille, il sortit et s'approcha de Berthe. Il était en proie à une vive émotion ; sans perdre le temps en préambules, il dit résolument, en s'asseyant à côté de la marquise :

« Je suis nommé ambassadeur à Naples.

— Voilà donc la grande nouvelle que vous attendiez ? Recevez mes sincères félicitations. Votre sort est digne d'envie ! »

Elle lui tendit la main et serra la sienne ; mais il ne répondit pas à cette pression.

« Non, dit-il, je n'accepte point de vous, marquise, le simple serrement de main de l'amitié. Mais... si vous consentez à me suivre à Naples, maintenant que j'ai à vous offrir une position dans la société, un rang dans le monde, oh ! alors je la prendrai, votre main chérie. »

Berthe garda le silence. Ces paroles de Cyrille à Vichy, il y avait plusieurs années, et à Albi, lors de

La reproduction est interdite.

l'appart avec leur aptitude et leurs services. L'article 5, a été adopté dans les termes suivants :

« Art. 5. Les instituteurs-adjoints sont divisés en deux classes. Le traitement de la première classe ne peut être inférieur à 500 fr. et celui de la seconde à 400 fr. Le traitement des institutrices-adjointes est fixé à 350 fr. »

Ainsi qu'on pouvait s'y attendre, l'article où figure la disposition relative aux classes d'adultes, a été l'objet d'un assentiment universel. M. Sallandrouze de la Mornax a surtout insisté pour qu'on ne lésinât point sur les crédits affectés à une institution dont les services sont si précieux à la classe ouvrière des villes et des campagnes. Voici le texte adopté des articles 6 et 7 :

« Art. 6. Dans le cas où un ou plusieurs adjoints ou adjointes sont attachés à une école, le conseil départemental peut décider, sur la proposition du conseil municipal, qu'une partie du produit de la rétribution scolaire servira à former leur traitement. »

« Art. 7. Une indemnité, fixée par le ministre de l'instruction publique après l'avis du conseil municipal sur la proposition du préfet, peut être accordée annuellement aux instituteurs et institutrices dirigeant une classe d'adultes, payante ou gratuite. »

La séance s'est terminée par l'adoption, après une remarquable improvisation de M. de Tillancourt de l'article 8, ainsi conçu :

« Toute commune qui veut user de la faculté d'entretenir une ou plusieurs écoles entièrement gratuites, peut affecter à cet entretien le produit d'une imposition extraordinaire qui n'excédera pas quatre centimes additionnel au principal des quatre contributions directes. En cas d'insuffisance des ressources indiquées au paragraphe qui précède, une subvention peut être accordée à la commune sur les fonds du département, et, à leur défaut, sur les fonds de l'Etat. »

Voilà le système rationnel et pratique de la gratuité. Il faut croire que l'opposition s'y rallie enfin, car aucun des membres de la gauche n'a pris la parole au nom de la gratuité absolue et de la fréquentation obligatoire.

LAFFITE.

RÉSUMÉ DU PROJET DE LOI SUR L'ORGANISATION DE L'ARMÉE.

Le nouveau projet de loi sur l'organisation de l'armée peut se résumer par ces mots : Allègement des charges en temps de paix; augmentation des ressources en temps de guerre.

Il consiste à appeler, sur les 325,000 jeunes gens qui tous les ans atteignent l'âge de 20 ans, 160,000 hommes au lieu des 100,000 qui jusqu'ici étaient désignés par le sort.

Ces 160,000 hommes se divisent en deux parties : l'une forme l'armée active, l'autre la réserve.

Tous les jeunes gens sont liés au service pendant 9 ans, mais à différents degrés. Les soldats de la première partie du contingent restent 5 ans sous les drapeaux et comptent ensuite 4 ans dans la réserve. Les soldats de la seconde partie du contingent servent 4 ans dans la réserve et entrent après pour 5 ans dans la garde nationale mobile.

Les exonérés sont exemptés de tout service dans l'armée active comme dans la réserve; mais pendant cinq années ils font partie de la garde nationale mobile.

En comparant ce système au régime qui est encore en vigueur, on verra que les charges vont être notablement allégées et plus équitablement réparties.

Aujourd'hui l'appel de 100,000 hommes, qui se réduisent à 84,000, donne au bout de sept années, pour l'armée active, 400,000 hommes, et pour la réserve 220,000.

L'appel de 160,000 hommes qui, déduction faite du contingent de la marine, des dispensés, des exemptés, et des exonérés, se réduisent à 117,000, donnera au bout de cinq années pour l'armée active, le même chiffre de 400,000 hommes, et au bout de quatre ans 273,000 hommes pour la réserve des jeunes gens, augmentée ainsi de 53,000 hommes seulement. Mais, comme d'après le pro-

nous voit cela m'aurait imposé davantage. — Mais Berthe, que je n'oublie point l'essentiel : il faut que je parte bientôt, le plus tôt possible, et j'espère ne point partir sans vous. »

Elle ne répondit pas : c'était un consentement tacite.

« A peu de distance de la maison, ils rencontrèrent Narestan, qui venait au-devant d'eux. Berthe lui prit le bras. »

« Rentrez avec nous, dit-elle. »

« Avec nous ? répéta le comte. Avec nous ? Et l'infante d'humeur si gracieuse envers son humble esclave ! cela présage quelque chose de bon. »

— Le plus heureux des événements, cher comte, dit Achille.

— Enfin ! s'écria Narestan, en battant joyeusement des mains. L'impatience finissait par me gagner. Il ne faut pas réfléchir si longtemps, quand il s'agit d'être heureux. »

Il était tout cordialité, tout sympathique, et sans cesse appliqué à faire oublier les manières glacées et tranchantes de sa femme. En dépit de sa légèreté et de son inconsistance, il avait le cœur beaucoup moins sec qu'Eugénie avec ses éternels calculs. Il avait conservé cette bonté instinctive ordinairement propre à un si haut degré aux hommes de sa trempe qu'on leur pardonne, à cause d'elle, leurs graves défauts. Eugénie, au contraire, n'avait pas un seul défaut saillant, mais sa sécheresse de cœur la rendait insupportable. La joie que montrait le comte des fiançailles de Berthe lui attira de la part de sa femme plus d'une observation désagréable. Eugénie ne s'en tint pas là : elle lança à sa sœur une foule de traits mordants au sujet d'Achille, et, la trouvant invulnérable, elle finit par lui dire : « Quelle fatalité pourrait-il aimer et épouser la femme dont le frère a tué votre frère ! »

« Oh ! c'est un souvenir lugubre ! s'écria Berthe.

jet de loi les soldats de l'armée active ne serviraient que cinq ans et les jeunes gens de la réserve que quatre ans, il en résultera un allègement réel dont il est facile de se rendre compte par des chiffres.

Contentons-nous de comparer la réserve actuelle avec la réserve proposée. En multipliant les 220,000 jeunes gens de la réserve actuelle par 7, qui est le nombre d'années pendant lesquelles ils sont liés aujourd'hui au service, nous aurons 220,000 X 7 = 1,540,000. chiffre représentant le nombre d'années de service fournies à l'Etat. Or, si d'un autre côté nous faisons le même calcul pour la réserve qu'il s'agit de former et qui se composera de 273,000 hommes servant 4 ans, nous obtiendrons, 273,000 hommes X 4 = 1,100,000 années de service militaire. En soustrayant ce dernier chiffre du premier, la différence en moins sera de 440,000 années de service.

Quant à la faculté de contracter mariage, le projet, plus restrictif pour quelques-uns, l'est beaucoup moins pour le plus grand nombre, puisque les jeunes gens de la réserve qui ne peuvent se marier aujourd'hui qu'à vingt-huit ans pourront se marier, à vingt-cinq ans.

On peut donc affirmer qu'en temps de paix le nouveau projet diminue notablement le fardeau de la conscription. Il est aussi facile de démontrer qu'en temps de guerre il fournit des ressources considérables et constitue solidement l'armée.

En effet, la France pourrait mettre sous les armes :

Soldats sous les drapeaux,	400,000
Anciens soldats ayant servi cinq ans,	154,000
Jeunes soldats de la réserve,	273,000

Total, 829,000

Quant à la garde nationale mobile, dont l'organisation dans les projets précédents présentait certaines difficultés elle n'en offre plus désormais aucun.

Elle est composée, en effet, de jeunes gens déjà instruits et équipés dans la réserve. On n'aura pas besoin de les soumettre à des exercices fatigants ni de faire de grandes dépenses pour leur habillement. Quelques cadres bien choisis suffiront pour en faire une troupe disciplinée et capable dans un cas donné, d'être un auxiliaire utile pour la défense du territoire.

En somme, les forces de terre de la France seraient ainsi distribuées :

Armée active,	400,000 h.
Réserve (154,920 d'anciens soldats ; 273,893 de jeunes soldats),	430,000 h.
Garde nationale mobile (cinq contingents de la réserve et 94,000 exonérés),	408,000 h.

Total, 1,238,000 h.

Ainsi, avec un contingent annuel qui se réduit à 117,000 hommes, en ne soumettant les soldats sous les drapeaux qu'à un service actif de cinq ans, en n'obligeant les jeunes gens de la réserve qu'à un exercice de quelques mois pendant quatre années, et en les faisant compter ensuite pendant cinq années dans une garde nationale mobile, où ils ne seront astreints à aucun exercice gênant, la France pourra mettre sous les armes plus de 1,200,000 soldats.

Moniteur.

LE LIVRE BLEU. — 4^e ARTICLE.

JUSTICE. — Les tribunaux et les cours impériales s'appliquent avec un louable zèle à donner aux justiciables toutes les satisfactions qui résultent de la prompt expédition des affaires. A l'audience comme dans le cabinet des présidents et des juges chargés des ordres et contributions, le service a reçu la plus vive impulsion. Le nombre des affaires restant à juger a diminué dans presque tous les ressorts, et le règlement des ordres par la voie amiable continue à procurer aux intéressés le double avantage d'une grande économie dans les frais et d'une remarquable rapidité dans la répartition des prix de vente aux créanciers hypothécaires.

La révision du Code de procédure se poursuit avec une application soutenue dans le sein de la commission instituée au ministère de la justice; déjà une partie considérable du travail est terminée; dans le but de donner satisfaction aux réclamations les plus nombreuses et aux besoins les plus urgents, deux projets de loi ont été détachés de l'ensemble et envoyés au conseil d'Etat, le premier détermine les règles de la compétence des juges de paix et les tribunaux civils. Le second comprend la saisie immobilière et toutes les ventes faites sous l'autorité de la justice, les partages, la purge des hypothèques et la surenchère sur aliénation volontaire. Il est permis d'affirmer, sans entrer dans l'exposé des dispositions nou-

atristée.

— Pas du tout, infante, pas du tout ! dit Narestan. Ce mariage va reconcilier les deux familles. »

Cependant les paroles de sa sœur produisirent sur la marquise une impression pénible. Elle se retira dans sa chambre et se mit à réfléchir profondément. Pouvait-elle disposer de sa main sans infidélité envers Cyrille ? Etait-elle libre de tout engagement moral à son égard ? Ah ! pensa-t-elle, nous ne devrions jamais jurer pour l'avenir un sentiment que nous ne pouvons placer sous la garde du devoir.

Elle fit appeler Achille, et lui annonça qu'elle avait l'intention d'écrire à Cyrille.

— Et qu'allez-vous lui dire ? demanda Ducrozet avec inquiétude.

— Qu'il considère comme un souvenir, et non comme un gage d'amour, la bague que je lui ai donnée.

— Pourquoi raviver ces souvenirs, Berthe ?

— Pour les transformer.

— Et si l'un vous répond des choses tristes, douloureuses, poignantes ?

— Il ne répondra pas. Tout au plus me renverra-t-il l'anneau sans l'accompagner d'un seul mot. Cet un homme qui agit plus qu'il ne parle.

— Vous allez écrire, Berthe, adresser au loin vos pensées, me les ravir, tandis que les miennes sont toujours occupées de vous ! Cela est-il juste ?

— Non peut-être ; mais j'ai un poids sur le cœur, et je voudrais bien me sentir tout à fait libre et tout à fait gaie.

— Soit ! écrivez donc ce soir, quand je ne pourrai pas être auprès de vous. Mais en ce moment, puisque je suis accouru tout joyeux à votre appel, causons ensemble, parlons... de Naples.

Et ils parlèrent de Naples ! Et, comme des millions d'autres mortels l'on fait et le feront encore dans des moments semblables, ils formèrent mille projets avec

velles, qu'elles sont destinées à procurer un grand adoucissement à la condition qu'un formalisme qui peut paraître exagéré et le chiffre considérable des frais de justice ont faite, en ces matières, à la petite propriété et aux intérêts des justiciables les moins favorisés de la fortune.

En même temps, le gouvernement, toujours préoccupé du sort des officiers ministériels, s'applique à l'améliorer en diminuant le nombre des offices. 150 titres (29 notaires, 31 avoués, 90 huissiers) ont été supprimés en 1865, au moyen d'indemnités que les officiers ministériels et publics restés en fonctions et auxquels la suppression profite, ont volontairement payées ou promis de payer aux propriétaires des titres éteints.

INSTRUCTION PRIMAIRE. — Au 1^{er} janvier 1864, 2,399,293 élèves étaient reçus dans les écoles publiques de garçons ou communes aux deux sexes, et 1,014,537 dans celles de filles, soit, au total, 3,413,830 enfants.

Au 1^{er} 1866, les premières comptent 2,424,454 élèves, et les secondes 1,053,888, en tout 3,478,342 élèves. La population scolaire des établissements publics s'est donc augmentée en deux ans de 64,512 enfants des deux sexes.

Dans l'enseignement libre, il y avait, au 1^{er} janvier 1864, 3,108 écoles de garçons et 13,208 écoles de filles recevant ensemble 922,538 enfants, chiffres qui, ajoutés à ceux de l'enseignement public, donnaient un total général de 68,761 écoles, fréquentées par 4,336,368 élèves.

Au 1^{er} janvier 1866, on compte 3,289 écoles libres de garçons et de 13,057 écoles libres de filles, recevant ensemble 964,079 élèves ; ce qui porte à 69,696 le nombre total des écoles et à 4,442,421 celui des élèves. C'est donc une augmentation de 935 écoles et de 100,053 élèves en faveur du dernier exercice.

Enfin il y avait, au 1^{er} janvier 1864, 2,335 salles d'asiles publiques et 973 salles d'asiles libres, recevant ensemble 383,856 enfants des deux sexes. Au 1^{er} janvier 1866, le nombre de ces établissements s'élève à 2,484 publics et 1,088 libres, et ils sont fréquentés par 418,768 enfants.

CLASSES D'ADULTES. — L'intérêt des enfants n'est pas le seul qui ait préoccupé le gouvernement; il a favorisé l'établissement de cours d'adultes destinés soit à enseigner aux uns la lecture l'écriture et le calcul, qu'ils ignoraient, soit à perfectionner, en les étudiant, les connaissances déjà acquises par les autres dans les écoles primaires.

Au moment où le dernier exposé de la situation de l'empire a été publié, les cours d'adultes étaient ouverts au nombre de 20,000 et il n'avait été possible d'en constater qu'approximativement les résultats. Mais, dans le courant de l'année 1866, ces résultats ont été recueillis : il dépassent toutes les espérances.

24,686 cours ont été ouverts dans 22,947 communes, savoir : 22,980 pour les hommes et 1,706 pour les femmes.

30,222 instituteurs, maîtres adjoints, institutrices, professeurs de lycées ou de collèges, ont pris part à l'enseignement des adultes et ont donné en moyenne cent cinquante heures de leçons.

Les cours ont été suivis par 552,939 hommes et 42,567 femmes.

Les cours d'adultes ouverts à la fin de 1866, au moment où les travaux des champs laissent aux populations agricoles quelques instants de

cette confiance qui dispose de l'avenir comme d'un bien assuré, oubliant l'inconstance des choses de ce monde et comptant sur le bonheur, parce qu'il est la pierre fondamentale sur laquelle l'amour bâtit sa chaumière. Puis Achille décrivit Naples sous des couleurs si séduisantes que Berthe, ravie, se fit d'avance une fête d'aller l'habiter.

La suite au prochain numéro.

L'ILLUSTRATION

JOURNAL UNIVERSEL, rue Richelieu, 60, Paris.

Sommaire du 9 mars 1867.

Texte : Youssef bey Caram. — Revue politique de la semaine. — Le timbre des journaux. — Courrier de Paris. — Le comte Andrassy. — L'Exposition universelle de 1867. VI. Le parc étranger (suite). — Une réforme dans l'enseignement. — Le calme. — Le palais impérial des Césars (suite et fin). — Les événements de la Crète. — Théâtres. — Sommités contemporaines : Théophile Gautier. — Revue mensuelle de la bourse et de la finance. — Le docteur Blanchet. — Les cuisines populaires à Berlin.

Gravures : Youssef bey Caram. — Ouverture du Parlement des Etats de la Confédération du Nord par S. M. le roi de Prusse. — Le comte Andrassy. — Exposition universelle de 1867. — Le pavillon belge. — Les fouilles du palais des Césars à Rome (9 grav.). — Le correspondant de l'Illustration dessinant des volontaires de l'insurrection crétoise à bord d'un vapeur du Lloyd autrichien. — Sommités contemporaines : Théophile Gautier. — Le docteur Blanchet. — Une cuisine économique à Berlin. — Echécs. — Rébus.

LE TOUR DU MONDE

Sommaire de la 37^e livraison.

Voyage de l'Océan Pacifique à l'Océan Atlantique à travers l'Amérique du Sud. Par M. Paul Marcoy. — 1848-1860. — Texte et dessins inédits.

liberté, sont aujourd'hui en pleine activité. Il faut attendre qu'ils soient terminés pour en constater les résultats. Tout ce qu'on peut dire, c'est que loin de s'être ralenti, le mouvement s'est continué et que 3,794 cours d'adultes nouveaux ont été ouverts dans 1,502 communes qui n'en avaient point encore eu jusqu'à ce jour ; de sorte que le nombre des cours qui, l'hiver dernier, s'était élevé à 24,686; était en décembre de 28,480, et comme les demandes d'autorisation affluaient encore, il y a lieu de penser que le chiffre de 30,000 sera atteint.

Des récompenses consistant en médailles ou en livres, ont été décernées aux instituteurs qui avaient bien mérité du pays. De toutes parts, les offrandes sont arrivées, et chacun s'est disputé l'honneur de contribuer à cette œuvre vraiment nationale par la concession de médailles d'or et d'argent. Ces récompenses, remises publiquement dans de solennelles réunions aux maîtres qui les avaient méritées, ont été partout accompagnées de témoignages publics de reconnaissance donnés par des personnes dont le suffrage en doublait le prix.

Pour extrait : A. Layton.

Nouvelles du jour.

Paris, 12 mars 1867.

Aujourd'hui, à l'ouverture de la séance du Corps législatif, M. le comte Walewski a annoncé que les bureaux avaient autorisé l'interpellation demandée par M. Thiers au sujet de la politique extérieure. La discussion est fixée au 14.

— M. Fould, ancien ministre des finances, est de retour à Paris.

— Une pétition, couverte d'un grand nombre de signatures, parmi lesquelles beaucoup de femmes majeures et mineures, vient d'être déposée au Sénat. On y réclame l'établissement d'un impôt sur les célibataires.

— Dans la salle des conférences au Corps législatif, on disait aujourd'hui que le gouvernement avait décidé fait disparaître toute pénalité corporelle, même facultative, du projet de loi sur la presse.

— Le journal la France constate que la peine de l'emprisonnement n'est pas toujours appliquée aux écrivains. « Le gouvernement, dit ce journal, a grâcié M. de Montalembert. M. Prévost-Paradol, à pu passer dans une maison de santé le mois de prison auquel il a été condamné. Il est tel cas, que nous pourrions citer, où l'on a fermé les portes de la conciergerie devant des journalistes qui se présentaient pour subir leur peine. »

— On va construire sur la place de l'Hôtel-de-Ville, à Compiègne, une fontaine monumentale qui sera surmontée d'une statue de Jeanne d'Arc.

— Le fauteuil académique de M. Cousin sera décidément, dit-on, dévolu à M. Jules Favre, et celui de M. de Barante au père Gratry, qui eut pu éprouver quelque embarras à prononcer l'éloge de l'ancien philosophe Carbonaro. C'est M. de Remusat qui doit répondre à M. Jules Favre.

— Le congrès des imprimeurs de province, composé de 85 membres, a pris hier à Tours, sous la présidence de M. Mame, une décision contraire à celle des ouvriers de Paris. Il a adopté des résolutions ayant pour but de solliciter du gouvernement le maintien des brevets d'imprimeur ; en cas de suppression, une indemnité pour les titulaires ; enfin la diminution de la responsabilité légale imposée aux imprimeurs.

— La cour impériale de Paris a confirmé le jugement au tribunal de la Seine relativement au testament Grammont-Caderousse, mais seulement pour l'annulation du legs universel au profit du docteur Beclat. Cet arrêt semble impliquer le droit à un legs rémunérateur.

Pour extrait : A. LAYTON.

TRIBUNAUX

EXÉCUTION DE CHARLES LEMAIRE

Ce matin, à six heures, Charles Lemaire a subi la peine capitale.

Le condamné, depuis sa translation à la Roquette, avait sensiblement modifié son attitude et notablement changé sa manière d'être aussi bien que son langage.

Ce n'était plus cet individu qui chantait à la conciergerie, qui montrait tant de cynique assurance à la Cour d'assises, qui débitait des maximes si révoltantes en style incisif. Il a toujours été de plus en plus calme. Ce n'est pas que sa résolution de mourir l'eût quitté, mais il montrait moins d'irritation contre son père et contre la mémoire de sa victime. On peut même dire que cette irritation avait disparu.

Cédant aux exhortations de M. Cros, aumônier de la prison, il avait consenti à se confesser, et dimanche dernier on assure qu'il a communiqué.

Toutes les nuits la foule venait se grouper sur la place de la Roquette, et hier soir, quand on aperçut une lourde voiture venant de la direction du Père-Lachaise s'avancer vers la place, les habitués de ces

sortes de spectacles compriment que c'étaient les bois de justice dont cette voiture était chargée. Ces bois sont en effet déposés dans un magasin isolé, voisin du dépôt des condamnés.

Des sergents de ville éloignaient les curieux qui voulaient assister de trop près à la construction de la fatale plate-forme et à l'assemblage de ces nombreuses pièces de charpente qui constituent l'échafaud. Cette opération, commencée vers minuit, ne dura pas moins de trois heures. Les ouvriers travaillaient à la lueur de lanternes qui n'éclairaient que d'un côté.

Pendant la longue attente à laquelle la foule s'était condamnée par une nuit des plus froides, puisque les ruisseaux étaient gelés, on répétait dans les groupes les paroles les plus saillantes de Lemaire, mais, il est vrai, pour les flétrir.

Ce matin, à cinq heures et demie, Lemaire a été réveillé dans sa cellule, et on lui a appris de quoi il s'agissait.

— Ah ! c'est bien, a-t-il dit, voilà enfin l'heure depuis si longtemps attendue ; je suis ici déjà depuis huit jours.

En effet, Lemaire avait été transporté à la Roquette vendredi dernier. Le condamné s'est entretenu quelques instants avec le vénérable aumônier ; puis, arrivé au parloir, qui est en face du greffe, l'exécuteur des hautes œuvres a fait procéder à la toilette du condamné ; de longues mèches de cheveux sont tombées sous les ciseaux. Lemaire, a supporté cette préparation terrible avec un grand sang-froid, et se rappelant qu'il était né le 18 mars 1847, il a murmuré :

— Encore dix jours, et j'aurais eu vingt ans ! Quoique pâle, Lemaire avait une physionomie rayonnante de joie, et le sourire venait parfois lui donner plus d'expression. Comme le condamné était jeune et peu développé, l'exécuteur avait préparé des courrois exprès pour lui. Mais liés et les pieds entravés, Lemaire s'est mis en marche entre M. l'aumônier et l'exécuteur, qui venait de jeter un coup d'œil sur sa montre. Toutes les portes, toutes les grilles s'ouvrirent devant ces trois personnes, et se refermèrent ensuite avec une espèce de solennité.

Les horloges des prisons sonnèrent six heures. Le condamné était au pied de l'échafaud, où il embrassait avec effusion le digne ecclésiastique, le seul ami qu'il eût rencontré dans les abîmes du crime où il s'était plongé.

A ce moment un frémissement parcourait la foule. Presque personne ne voyait, mais on savait que Lemaire allait mettre le pied sur la première marche. Il y en a treize, qu'il a montées hardiment entre les deux aides. Il a paru enfin sur la plate-forme ; il a jeté à droite et à gauche des regards sur cette immense foule de spectateurs. On lui a été la blouse bleue, la même qu'il avait à la Cour d'assises. Il s'est avancé vers la planche à bascule, et quelques secondes après sa tête tombait. Un grand crime était expié.

(L'Etendard).

Bulletin Agricole

Les champs sont « brandonnés » cette année par la bise et la pluie. On se passerait bien de ce regain d'hiver. Il retarde les semailles et rend les chemins difficiles. Les marchés sont faibles généralement. Les prix vont à la hausse dans la plupart des localités. Pour le moment, le cours moyen, en blé marchand, va de 25 à 26 fr. (l'hect.) Les régions qui ont les mercuriales les plus élevées sont l'est et l'ouest.

Cependant Paris, ce prétendu régulateur, incline à la baisse. Depuis huit jours, les farines ont fléchi de 1 fr. 50 par sac, et les blés de 75 c. par hectolitre. Comment expliquer cette anomalie ? Très simplement. La halle de Paris est une Bourse ; on y vend et on y achète de la denrée imaginaire. A la fin de la quinzaine ou du mois, Pierre paye à Paul la différence survenue dans les cours depuis le jour de la transaction. Pas de froment ou de mouture ce qui tiendrait dans le creux de la main. Peut-être minotiers et cultivateurs finiront-ils par s'apercevoir de cette comédie, et que la halle parisienne n'est pas plus un régulateur qu'une girouette n'est une boussole. Ce devrait être fait depuis longtemps.

Quoiqu'il en soit, voici les cours du marché central : farines six marques 74 à 72 fr. (les 157 kil.), Blés de 24 à 24 50. Seigle de 15 à 16. Orges de 14 75 à 15 25, Avoine de 10 50 à 11. Le tout à l'hectolitre.

Les arrivages à Marseille sont assez importants, ceux du Havre médiocres. La demande est assez active dans l'un et l'autre entrepôt.

Les avis de l'extérieur ont du penchant à la hausse ; toutefois les affaires sont peu animées. L'Angleterre reçoit d'assez fortes quantités du Levant, ce qui contribue à modérer ses mercuriales. En Prusse et dans l'Allemagne du Nord, le froment est coté de 31 50 à 32 (les 100 kil.).

Les arrivages des bestiaux sur le marché central ont été abondants cette semaine ; mais la demande n'a pas eu l'activité à laquelle s'attendaient les expéditeurs. Tant à Sceaux, le lundi gras, qu'à Poissy, le premier jeudi de carême, il a paru en chiffres ronds 4,600 bœufs et 28,500 moutons. La vente assez rapide et dans de bons prix sur la première place, a été laborieuse et en baisse sur la seconde. A la Chapelle, plus de têtes porcinnes qu'en plein Carnaval. Il en a été amené jeudi 3,554, qui ont trouvé acheteurs au cours moyen de 4,45 (le kilo). Comparés à ceux de l'an dernier, ces chiffres donnent aux producteurs un avantage de 25 à 30 c. par kilo. Avis aux cultivateurs et aux ménagères.

L'hiver réparé a fait du tort aux vergers et aux vignes dans les cépages méridionaux. Les arbres à fleurs hâtives, cerisiers, abricotiers, pêcheurs, etc, ont beaucoup souffert du froid. Dans l'Hérault, les bourgeons avancés ont été « brûlés » par les gelées des 2 et 3 mars. Il y a eu aussi quelque dommage dans les clos à belle exposition de la Gascogne et du Dauphiné. Cependant les prix n'ont pas encore subi de variation à l'entrepôt et à la rapée. Soyez tranquilles, buveurs nos amis, vous ne gagnerez rien pour attendre.

Bulletin Commercial.

VINS

ARRIVAGES A PARIS (LA CHAPELLE) DU 24 FEVRIER, AU 4 MARS — 174 futs. — 42.683 kilog. COURS.

MAREUIL-SUR-BELLE (Dordogne), 6 mars.

Les vins sont toujours au calme le plus complet ; il n'y a pas de demandes, et le propriétaire offre dans les prix de 13, 14 et 15 fr. l'hectol., suivant qualité, sans trouver de preneur.

Futaillies en châtaigner et jaugeant 100, 200 et 280 litres, 6, 12 et 15 fr., suivant contenance.

NIMES (Gard), 7 mars. Vins de couleur pour coupages :

Saint-Gilles, 22 à 24 fr. l'hectol. nu, pris sur place, Costières et Vauvert, de 24 à 28 fr. l'hectol. dito. Narbonne, de 25 à 30 fr. dito. Roussillon, de 35 à 38 fr. dito.

SAINT-AMANT-TALLENDE (Puy-de-Dôme), 6 mars. Le prix du vin, qui était descendu à 15 et 18 fr., a repris et est le même qu'à la fin du mois précédent ; il varie entre 16 et 20 fr. l'hectol. (non logé). Les affaires semblent reprendre un peu, sans cependant être très-actives.

SAINT-THIBAULT, près Sancerre (Cher), 7 mars. Voici les cours actuels des vins de Sancerre, Pouilly et Auvergne :

Sancerre rouge, logé, de 25 à 35 fr. ; nu, de 15 à 25 fr. les 205 litres ; dito rouge vieux, logé, de 90 à 100 fr.

Pouilly nouveau, de 32 à 35 fr. en pièce, et 36 à 38 fr. en demi-pièce.

CETTE (Hérault), 5 mars. Jour de fête, jour de calme. On cite seulement un achat vin rouge petit Frontignan à 125 fr. les 700 litres.

CAHORS. Vins 1866, 1^{re} qualité 325-350 fr. 2^e qualité 250-300 fr. le tonneau.

Pour extrait : A. Layton.

CONFÉRENCES SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES

LE SONNET

Par M. Richaud, Proviseur de Lycée de Cahors.

Mesdames et Messieurs,

Les moments qu'il nous a été donné de passer avec vous, nous ont laissés de trop agréables souvenirs pour qu'en revenant aujourd'hui, nous ne nous sentions pas partagés entre le plaisir et la crainte.

Oui, nous sommes heureux de nous retrouver dans cette chaire, au milieu de cette assemblée qui veut bien nous accueillir avec tant de faveur ; mais aussi nous redoutons de ne pouvoir répondre à une attente beaucoup trop flatteuse, excitée encore par l'intérêt que vous attachez à tout ce qui est grand et beau. — Votre bienveillance ayant surfait notre mérite, il y a danger pour nous que cette curiosité élevée que vous apportez ne soit, sinon complètement déçue, au moins médiocrement satisfaite.

Encore si nous venions avec un de ces sujets capables de fixer l'attention et de soutenir la faiblesse, à défaut de confiance en nous-mêmes, nous pourrions mettre notre espoir en vous ; mais nous n'avons à vous offrir qu'une de ces causeries légères qui ont besoin d'être relevées par un talent qui nous manque. — Mesdames et Messieurs, si vous voulez que nous nous tirions heureusement d'affaire, prêtez-nous un instant l'esprit que vous avez.

Il y a, dans une comédie de Molière, présente à tous les souvenirs, un personnage légèrement ridicule — de qualité pourtant — qui après avoir essayé par des avances intéressées, de gagner les bonnes grâces d'un auditeur franc et loyal, tire gravement de sa poche un rouleau de papier, l'ouvre avec une lenteur calculée, et dit d'une voix solennelle : *Sonnet*. — C'est un *Sonnet*.

Je ne voudrais pas ressembler à ce personnage, et pourtant mon papier et le sien portent le même titre : *Sonnet* ! C'est en effet du *Sonnet* que je viens très sérieusement vous entretenir. La tentative, je l'avoue, est au moins singulière. On peut se demander quel rapport il y a entre le sonnet et les choses du temps présent ; si c'est un de ces produits du sol et du climat dont on apprécie au loin les mérites ; en un mot quel intérêt de localité ou d'actualité nous a fait choisir entre tant de sujets cette étrange matière.

Mon Dieu, Mesdames et Messieurs, passez-vous un peu nos travers. Nous reviendrons peut-être quelque jour fouiller de nouveau dans vos riches annales. Les grandes choses et les grands hommes ne manquent pas chez vous à notre admiration ; et notre admiration ne fait défaut à son tour ni à vos grands hommes ni aux grandes choses qu'ils ont faites ; mais nous sommes, nous, dirai-je volontiers, les représentants de l'idée générale. La littérature et l'histoire ont de vastes aspects par lesquels elles nous attirent et nous captivent, et moins une question offre d'intérêt particulier, plus elle nous séduit et nous attache.

Nous allons donc faire aujourd'hui, si vous le voulez bien, de la littérature pure et désintéressée — comme on fait parfois de la musique pour se distraire et passer le temps ; puissiez-vous, après avoir entendu, ne pas trouver que vous ayez perdu le vôtre.

Sonnet vient de son, comme *chanson* vient de son et de chant.

Les troubadours — ces glorieux enfants de notre Midi, dont le dernier a été sans doute ce Jasmin, d'Agen, auquel toute la contrée élevait naguère une statue. Les troubadours — qui, au milieu de la barbarie du moyen-âge, retrouvèrent la poésie et la musique, avec les rapports intimes qui les unissent l'une à l'autre. Les troubadours ont donné ce nom de *Sonnet* à de petits poèmes, chantés comme la chanson et accompagnés comme elle du son des instruments, sans être assujettis encore à aucune forme particulière.

Faut-il remonter plus haut et demander aux Arabes — aux Arabes d'Espagne — le fond, la donnée première de ces légères et gracieuses compositions, où la recherche ingénieuse de l'expression et de l'idée s'associe souvent à la naïveté d'un sentiment tendre et délicat ? Je ne l'oserais ici ; mais vous le voyez, l'origine du *Sonnet*, comme celle des grands empires, se perd dans la nuit des temps.

La poésie des troubadours ne devait rien à l'antiquité : elle était le produit spontané d'une civilisation nouvelle ; malheureusement cette civilisation et cette poésie, fleurs précoces de nos climats, eurent à peine un printemps ; le souffle du Nord les emporta, comme il fait encore sur nos côtes des fleurs hâtives de l'amendier.

Une contrée voisine en recueillit le parfum ; du Midi de la France à l'Italie et particulièrement de la Provence à Naples et à la Sicile, il n'y a qu'un pas. Les langues étaient sœurs, les peuples étaient frères ;

le *Sonnet* trouva sous ce ciel bleu, sur cette terre chaude et féconde des conditions admirables de développement ; il y fleurit dans sa grâce et dans sa beauté.

Le premier *Sonnet* connu dans sa forme définitive, avec deux quatrains sur les mêmes rimes suivis de deux tercets, est de ce malheureux Pierre des Vignes, chancelier de l'Empereur Frédéric II, qui, fausement accusé d'avoir voulu empoisonner son maître et condamné à avoir les yeux crevés, se brisa la tête de désespoir contre les murs de sa prison.

La vie et la mort de ce personnage vous ont été naguère racontées, ici même, avec l'autorité du savoir, et vous vous êtes dit en frémissant que tout n'est pas roses pour les faiseurs de *Sonnets*, même quand une haute position leur permet de se livrer à cet innocent exercice.

En général, les faiseurs de *Sonnets* ont été malheureux.

Le *Sonnet*, tel que nous le connaissons, est donc né en Sicile, dans la première moitié du XIII^e siècle. Nous voilà bien en règle avec son état civil.

Que nous veut donc Boileau avec son Dieu bizarre et ses rimeurs poussés à bout, quand il prétend qu'Apollon, en personne, s'est donné la peine d'inventer les lois rigoureuses du *Sonnet* ? Le législateur du Parnasse faisait bon marché de l'histoire, de la littérature et de la mythologie !

Cet enfant gâté de la muse — je parle du *Sonnet* — a eu, depuis ce temps la bonne fortune singulière de plaire à tous les grands esprits ; les génies les plus sublimes l'ont comblé de leurs dons ; il a parlé toutes les langues, enchanté toutes les cours ; les belles dames ont répondu à ses galanteries par leurs plus aimables sourires, et nul mieux que lui n'a su conquérir et garder la faveur des princes, *gratia regum*.

Qu'a-t-il fait pour mériter tant de bonheur ?

D'abord il s'est donné la peine de naître. C'est le plus aristocratique poème qui ait jamais existé.

Mais que son heureux destin ne nous fasse pas oublier ses services.

C'est lui, ce sont ses exigences impérieuses qui, forçant nos idiomes modernes à se plier, à s'assouplir, à revêtir en dépit de leur rudesse native, des idées fines et délicates, à rechercher la cadence et l'harmonie, quand tout en eux était dur et rocailleux, ont façonné et poli la langue poétique, et ajouté, sinon à la grandeur, du moins à l'élégance de la civilisation.

C'est que le vers antique avec son rythme cadencé et son mouvement musical, avait donné aux langues de la Grèce et de Rome de précision et de symétrie, en même temps que de grâce assouplie et mélodieuse, le *Sonnet* avec ses coupes, ses balancements, ses retours, avec le choix de ses mots, l'abondance de ses rimes, avec le développement contenu de l'idée et son épanouissement final, le *Sonnet* l'a rendu d'abord à la langue italienne et la prêtée ensuite aux autres langues qui le lui ont demandé.

(La suite au prochain numéro.)

Vendredi 15 mars 1867.

Grande salle de la Mairie, à 8 heures précises.

Par M. AMIGUES, professeur de mathématiques, professeur de l'Hypothèse de Laplace sur l'origine du système solaire

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT.

DATE	JOURS	FÊTE	FOIRES
17	Diman.	Reminiscence.	
18	Lundi	s. Gabriel.	St-Matré, Payrac, Lalbenque, St-Caprais.
19	Mard.	s. Joseph.	Duravel, Beduer.
20	Mercr.	s. Archippe.	Catus, Gramat, Pinsac, Salviac.

N. L. le 6, à 9 h. 47 m. du matin.
 P. Q. le 13, à 8 h. 57 m. du matin.
 P. L. le 20, à 9 h. 14 m. du matin.
 D. Q. le 26, à 7 h. 53 m. du matin.

Par arrêté préfectoral du 26 février, M. Atalès, a été nommé instituteur communal de St-Martin-Labouval, en remplacement de M. Tardieu, admis à une pension de retraite.

BOURSES DANS LES LYCÉES. — CONCOURS D'AVRIL 1867.

M. le Préfet rappelle aux familles qui désirent faire concourir leurs enfants pour l'obtention de bourses dans les lycées qu'elles devront inscrire leurs demandes, du 15 au 30 mars, au plus tard, au secrétariat de la préfecture, et l'accompagner :

- 1^o de l'acte de naissance de l'enfant ;
- 2^o D'un certificat de bonne conduite, délivré par le chef de l'établissement où le candidat a commencé ses études, s'il a déjà suivi des cours primaires ou secondaires.

En outre, pour être admis au concours, les candidats doivent avoir neuf ans accomplis et n'avoir pas plus de dix-sept ans.

Le nouveau programme du concours est indiqué au n^o 1031 du Recueil des actes administratifs que l'on peut consulter à la préfecture.

Une circulaire adressée par M. le ministre de l'instruction publique aux recteurs prescrit de choisir de préférence les lingères en chef des lycées parmi les veuves de fonctionnaires de l'instruction publique ou les filles, sœurs et mères de fonctionnaires décédés.

Nous avons annoncé, que la commission d'enquête avait décidé que la première station de la

ligne de Libos à Cahors, serait fixée entre Condat et Soturac, près du confluent de la Thèze avec le Lot.

Aux termes des dispositions du cahier des charges, le nombre et l'emplacement des stations de voyageurs et des gares de marchandises sont déterminés par l'administration, après une enquête spéciale.

C'est donc à M. le Ministre des travaux publics qu'il appartient de statuer sur cette question, et aucune décision n'a, jusqu'à présent, été prise par S. Exc. La Commission d'enquête devait se borner à émettre son avis, et c'est ce qu'elle s'est contentée de faire.

Le concours d'animaux reproducteurs, d'instruments et de produits agricoles, institué chaque année dans la région comprenant les départements du Lot, du Puy-de-Dôme, du Cantal, de l'Aveyron, de la Creuse, du Tarn et de la Corrèze se tiendra, en 1867, dans la ville d'Aurillac, du samedi 11 au dimanche 19 mai.

ÉCOLES VÉTÉRINAIRES.

Le ministre de l'agriculture vient d'arrêter un nouveau prospectus des écoles vétérinaires d'Alfort, de Lyon et de Toulouse. En voici les principales dispositions :

Nul ne peut être admis au concours s'il n'a plus de dix-sept ans et moins de 25 ans au 1^{er} janvier de l'année du concours. Les candidats sont examinés sur la langue française, l'arithmétique, la géométrie, la géographie et l'histoire. Tous les jeunes gens autorisés à concourir doivent être rendus à l'école le 1^{er} octobre. La durée des études est de quatre ans.

La pension annuelle est fixée à 450 francs par an, payables par trimestre et d'avance. Il y a pour les écoles vétérinaires 178 demi-bourses dont 2 par département, à la disposition du préfet et sous l'approbation du ministre. En outre, 68 demi-bourses sont à la disposition du ministre qui les distribue chaque année au mois d'avril.

Le département de la guerre entretient à l'école d'Alfort 40 élèves militaires.

Ajoutons, qu'il ne faudrait pas, d'après le programme, se faire illusion sur la facilité des examens, l'admission est d'autant plus difficile que le programme est moins détaillé ; aussi voit-on beaucoup de jeunes gens échouer plusieurs fois avant d'être admis, et imposer ainsi à leurs familles de lourds sacrifices. Il importe donc de choisir, pour cette préparation, des maîtres qui ont fait leurs preuves.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Compositions du 25 février au 3 mars 1867.

- Mathématiques élémentaires. — 1 Cahuzac ; 2 Vertut.
 Philosophie.
 Physique. — 1 Villié ; 2 Lascombes.
 Mathématiques préparatoires.
 Physique. — 1 Théron ; 2 Soulié.
 Rhétorique.
 Mathématiques. — 1 Lacarrière ; 2 Cambrouse.
 Seconde.
 Histoire. — 1 Chanet du Bouzet.
 Troisième.
 Mathématiques. — 1 Queyssac ; 2 Bergon.
 Quatrième.
 Arithmétique. — 1 Escrouzailles ; 2 Balaran.
 Cinquième.
 Version grecque. — 1 Tulet ; 2 Dupuy.
 Sixième.
 Anglais. — 1 Sérano ; 2 Boulzaguet.
 Septième.
 Orthographe. — 1 Depeyre ; 2 Labie.
 Huitième.
 Calcul. — 1 Fargues ; 2 Cambornac.
 Classe préparatoire.
 Première division.
 Ecriture. — 1 Hauvet ; 2 Calmels.
 Deuxième division.
 Ecriture. — 1 Lavoisot ; 2 Poujade Camille.
 Troisième division.
 Ecriture. — 1 Bladinières ; 2 Castagnié.
 Enseignement secondaire spécial.
 Deuxième année.
 Comptabilité. — 1 Ruamps ; 2 Cayrac.
 Première année.
 Comptabilité. — 1 Lestandi ; 2 Sarrus.
 Année préparatoire.
 Mathématiques. — 1 Mandelli ; 2 Montaut.

Le Proviseur, RICHAUD.

Théâtre

DIRECTION, M. GÉRARD DE BEER.

Judi, 14 mars 1867, Cinquième représentation de l'abonnement.

PREMIERS DÉBUTS DE M. LOVENDAL, laruette, ténor grime, comique marqué et père noble. Et de M^{lle} ANNA CHAMPY, grand premier rôle, premier rôle jeune.

Première représentation de *Bataille de Dames*, comédie en trois actes. — *Les deux Sœurs*, comédie nouvelle en un acte, représentée pour la première fois à Paris, sur le théâtre des Variétés, le 8 novembre 1866. — *Tromb-Al-Ca-Zar* ou *les Criminels Dramatiques*, bouffonnerie musicale en un acte, d'Offenbach.

Ordre du Spectacle : 1^o *Bataille de Dames* ; 2^o *Les deux Sœurs* ; 3^o *Tromb-Al-Ca-Zar*.

Bureaux : à 7 h. 1/4. On commencera à 8 h. très précises. Le 6 mars courant, vers trois heures du soir, le cadavre d'un enfant nouveau né, du sexe masculin, fut trouvé dans un gouffre au Port de Pinsac. Le cadavre était enveloppé de

